

## AIDES RÉGIONALES

Intitulé		Détail	Bénéficiaires	Obs.	Demande écrite	Cahier des charges *	Montant aide financière 2017/2018				
Podiums nationaux	Individuels	Archers					Or ▶	140 €			
							Argent ▶	110 €			
							Bronze ▶	80 €			
	par équipes	Clubs					Or ▶	140 €			
							Argent ▶	110 €			
							Bronze ▶	80 €			
Organisation de compétitions	Championnat de France	FFTA	Clubs organisateurs	récompenses fournies par CRTA	★★	x	1.200 €				
	Championnat régional	Grand Est									
	Manche de →	D1, D2, DNAP, TNJ					récompenses fournies par CRTA (3 <sup>e</sup> manche)	★	x	700 €	
		DRE								500 €	
	Compétitions par équipes	DRA, DRJ					selon le nombre d'équipes participantes	★	x	14 équipes et + ▶	150 €
										8 à 13 équipes ▶	100 €
1 à 7 équipes ▶			50 €								
Participation compétitions nationales	Participat° à un champ. de France	Par équipes	Clubs	par équipe participante	★		150 €				
	Participat° à une finale de DRE						150 €				
	Participat° à un TNJ	Individuels					Archers	par archer		50 €	
Création d'un nouveau club			Association créée		★★		500 €				
Archer (licencié Gd Est) inscrit en Pôle France ou Pôle Espoir			Archer	par an	★★		250 €				

(\*) respect obligatoire du cahier des charges fourni

La nature, le montant et les modalités d'application des différentes aides sont révisables chaque année. Des ajustements budgétaires pourront intervenir en cours de saison si des impératifs budgétaires les rendaient nécessaires.

Pour percevoir les aides annotées d'une étoile, les bénéficiaires doivent en faire la demande par écrit auprès du Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est (possibilité d'envoyer la demande par mail : [president@tirarc-grand-est.fr](mailto:president@tirarc-grand-est.fr)).

★ → simple demande écrite | ★★ → demande écrite accompagnée d'un justificatif